

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 SEPTEMBRE 2016

Présents : BAUDIN Laurent, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absente excusée : BAUDIN Stéphanie (pouvoir à Delphine MORILLE).

Secrétaire : MESNARD Alain.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par la Société CHOLET TP, Rue du Grand Pré – ZAC de l'Ecuyère 49308 CHOLET cedex pour la fourniture et la mise en œuvre du point à temps d'un montant de 1 087,20 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par NADIA SIGNALISATION, 1 rue Denis Papin – 49307 CHOLET cedex pour la fourniture d'un poteau signalétique (tables de pique-nique) d'un montant de 73,44 Euros TTC.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2016.

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents

II – SyDEV : CONVENTION D'ECLAIRAGE COMPLEMENTAIRE CHEMIN DE LA NOUE.

A la demande de la commune et par courrier en date du 18 juillet 2016, le SyDEV nous a transmis une convention pour l'ajout d'un point lumineux entre chez M. Philippe MARTINEAU et M. Loïc JEANOT.

Coût de l'opération : 2 120 Euros H.T. dont 1 484 Euros à la charge de la commune.

III – RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit qu'il doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

VENDEE EAU qui est compétent pour la distribution de l'eau potable dans 278 communes de Vendée, dont Mallièvre, en a établi le rapport, qui est disponible à la consultation, en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de ce rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau.

IV – ARRET DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN.

Monsieur le Maire présente le dossier d'arrêt du SCOT qui nous été transmis par le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen pour avis.

Après information, les élus se prononcent par 10 voix pour et 1 abstention, favorablement à ce projet.

V – QUESTIONS DIVERSES.

Etat des lieux de l'action culturelle sur le Pays de Mortagne

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne a transmis en mairie un questionnaire afin d'engager la réflexion vers une définition d'une politique culturelle intercommunale.

Le Conseil devait se prononcer sur la nécessité de maintenir à l'identique, développer ou arrêter les actions culturelles proposées.

Il est ressorti du débat qu'il existe un intérêt pour que soit mise en place une politique culturelle à l'échelon du territoire de la communauté de communes. Les conseillers municipaux ont cependant souhaité que les manifestations culturelles puissent se produire, quand cela est possible, sur les différentes communes et que les établissements scolaires puissent largement bénéficier de ces actions.

Monsieur le Maire renseignera le tableau avant de le retourner à la Communauté de Communes.

Compte-rendu stage Louise DELPIERRE

Lors du conseil du 13 octobre prochain, Monsieur le Maire présentera le compte-rendu du travail effectué par Louise DELPIERRE, lors de son stage portant sur la mise en place d'un plan de gestion différenciée sur la commune.

PLUi

Monsieur Alain MESNARD rappelle qu'un PLUi est en cours d'élaboration. Objectif fixé : approbation du PADD en mars 2017.

Dates des Conseils Municipaux 2016 (le jeudi soir à 20h00) :

- 13 octobre
- 24 novembre